



La transition écologique ne pourra se faire qu'avec les citoyens. Les changements de modes de vie nécessaires à la lutte contre le réchauffement climatique exigent l'adhésion du plus grand nombre et une gouvernance donnant une place réelle à chacun.

Du point de vue législatif, **politiques environnementales et dispositifs de participation sont étroitement liés**. L'article 7 de la Charte de l'environnement garantit à chaque personne le droit d'accéder aux informations et de participer aux décisions publiques liées à l'environnement. **Pourtant, la Commission nationale du débat public (CNDP) constate un recul de cette participation** : enquêtes publiques remplacées par de simples consultations en ligne, délais réduits, accès à l'information fragilisé.

Ce recul s'appuie sur plusieurs arguments : inutilité supposée des consultations, manque d'intérêt des publics, urgence de l'action plutôt que du débat, ou décisions déjà prises par les experts. Mais les projets sans débat sont ceux qui génèrent le plus de conflits et de retards. La CNDP rappelle qu'aucun sujet n'est trop complexe si les citoyens disposent de temps et d'une information claire et contradictoire.

Dans les faits, les autorités publiques n'ont pas donné aux instances participatives un vrai rôle décisionnel. Si une majorité de projets évolue après débat, c'est surtout pour les rendre « acceptables », non pour construire de véritables choix collectifs. Des chercheurs comme Léa Sébastien ou Alice Mazeaud soulignent une participation « en trompe-œil », où ces outils servent davantage à légitimer des décisions déjà prises qu'à ouvrir la discussion sur le bien-fondé des projets. Pourtant, de nombreux outils existent pour associer les citoyens : réunions publiques, questionnaires, ateliers participatifs, budgets participatifs, expertise inversée. **L'enjeu est de transformer l'injonction légale à participer en un approfondissement démocratique.**

Dans le champ de la politique de la ville, le parallèle peut être fait avec les conseils citoyens créés par la loi Lamy de 2014. Là encore, la question centrale est la capacité des politiques publiques à inciter la participation sans l'imposer, par exemple via un soutien financier, matériel ou humain. Cette ouverture permettrait aux habitants de s'emparer des enjeux écologiques. **Des démarches comme l'« écologie populaire », portée par Fatima Ouassak, montrent qu'il est possible de penser la transition de façon plus juste et égalitaire, en la reliant directement aux réalités vécues dans les quartiers.**



Partenaires mobilisables

- **Associations** : animent, forment et impliquent les habitants dans des actions locales en faveur de l'écologie.
- **Centres sociaux** : sensibilisent, accompagnent et créent des espaces collectifs de projets écologiques.
- **Collectifs d'habitants** : initient et portent des actions concrètes de transition écologique ancrées dans le quotidien.
- **Conseils citoyens** : relaient la parole des habitants et co-construisent les priorités de transition avec les institutions.
- **Service Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)** : améliore le cadre de vie en associant les habitants à des démarches de propreté, gestion des déchets et éco-gestes.



Outils et ressources

- [Démocraties](#) : newsletter et webinaires sur la participation



Retour(s) d'expériences

- [Les docs de la journée "Participation des habitants et transition écologique des quartiers populaires"](#) (LaboCités, CRPV Auvergne-Rhône-Alpes, 2020)



Pour aller plus loin

- [Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe l'œil de la participation citoyenne](#) (Alice Mazeaud pour la Revue française d'administration publique, 2021)
- [La participation citoyenne au chevet de la démocratie](#) (Claire Legros pour Le Monde, 2022)
- [A propos de la dépossession écologique des classes populaires](#) (Jean-Baptiste pour Savoir/Agir, 2015)
- [Bilan des rencontres européennes de la participation de 2024 sur le thème « Comment la participation peut-elle accompagner les transitions de demain ? »](#) (Décider Ensemble, 2024)